

TARIFS APPLICABLES DES LE 1^{ER} JANVIER 2014

I - TARIFS D'ENTREE HORS TARIFICATIONS PREVUES PAR LES AUTRES PARAGRAPHES :

Tarifs d'entrée pendant les heures d'ouverture habituelles (non soumis à TVA) et de prévente, à l'exclusion d'autres offres payantes.

Entrée individuelle	Enfant tarif habituel	7,00 €	De 3 à 18 ans inclus
	Enfant tarif ayant droit carte « CEZAM » ou « CE+ Services » ou « CNAS » ou « INTER CEA »	6,00€	
	Enfant tarif spécial « Strasbourg Pass Junior »	3,50 €	
	Adulte tarif habituel	8,00 €	A partir de 18 ans révolus
	Adulte tarif titulaire ou ayant droit carte « CEZAM » ou « CE+ Services » ou « CNAS » ou « INTER CEA »	6,00€	
	Adulte tarif spécial « Strasbourg Pass »	4,00 €	
	➤ Lors d'une prévente pour tout achat simultané d'au moins 20 billets d'entrée individuelle	6,00€	Par membre du groupe ou par bénéficiaire de l'opération promotionnelle
	➤ Lors de vente directe : pour tout groupe constitué d'au moins 10 personnes payantes [*] (5 s'il s'agit de personnes handicapées) ayant réservé ou non sa venue. [*] 50 % payables dès la réservation avec un minimum de 60,00 € (30,00 € s'il s'agit de personnes handicapées), le solde se réglant le jour de la visite ou par paiement différé.	6,00 €	Par membre du groupe ou par bénéficiaire de l'opération promotionnelle
	➤ Lors d'une opération promotionnelle collective et/ou partenariale annoncée préalablement		
	➤ Adulte ou enfant, tous les samedis, ainsi que du mardi au dimanche des mois de janvier, mars et septembre (hors congé scolaire de l'Académie de Strasbourg)	6,00 €	
	➤ Accompagnateurs de professionnels du tourisme		
	➤ Lors de vente directe auprès de Tour-Opérateurs ou équivalent	5,50 €	Payable par voucher
	➤ Adulte ou enfant entrant entre 16h30 et 17h00	3,00 €	
	➤ Personnel du Département du Bas-Rhin sur présentation de la fiche de paie (ou autre justificatif)		
	➤ Tarif minimum adulte ou enfant pour invitations partenariales ou professionnelles non prévues par les autres dispositions tarifaires	1,50 €	Tarif exceptionnellement pratiqué, sur décision de la direction
	➤ Pour tout billet arrivant à échéance, acheté en caisse au Vaisseau il y a moins d'un an (NB : uniquement pour les billets achetés en caisse, hors vente en ligne, hors prévente)	3,00€	

Carnet de 10 tickets		60,00 €	
Tarif familial journée	Tarif de base : 4 personnes	25,00 €	Même définition « Enfant » et « Adulte » que ci-dessus. Mêmes droits d'accès que ceux du billet de base.
	Personne supplémentaire , dans la limite de 3	6,00 €	
Abonnement annuel (carte avec photo, valable 1 an de date à date)	Tarif Abonnement initial 4 personnes	100,00 €	
	Tarif Abonnement 4 personnes avec reconduction	95,00 €	
	Personne supplémentaire , dans la limite de 3	20,00 €	
Abonnement annuel (carte avec photo, valable 1 an de date à date)	Tarif de base : 2 personnes, dont une permanente	60,00 €	La personne permanente est un enfant de 3 à 18 ans révolus, l'autre personne peut être différente à chaque visite
	Tarif Abonnement avec reconduction	55,00 €	
	Personne supplémentaire	6,00 €	Tarif appliqué par entrée (et non annuellement)
Opération spéciale souscription ou reconduction d'un abonnement annuel (enfant ou famille)	Des opérations spéciales peuvent être proposées (par exemple lors de la fête de la science) afin d'augmenter significativement les ventes dans le cas d'une première souscription ou d'un renouvellement d'abonnement : - soit un bon cadeau de 10 € en boutique, - soit une remise de 10 € sur le tarif de l'abonnement, qui se substitue à la remise de 5€ en billetterie sur la reconduction d'un abonnement annuel.		
Offre de parrainage d'un abonnement annuel	Une offre de parrainage peut être menée pour les abonnements annuels, sous la forme : un mois de prolongation d'abonnement offert au détenteur d'un abonnement annuel en cours de validité, pour tout nouvel abonnement annuel acheté par un tiers recommandé par lui.		
Gratuité de visite (sur présentation d'un justificatif en cours de validité)	Enfant âgé de moins de 3 ans		
	Enseignant. [x] Accompagnateur d'un groupe ayant préalablement réservé, dans la limite du ratio d'encadrement des groupes applicable au Vaisseau. Enseignant isolé [x]. Personnel affecté dans les centres de documentation et d'information (CDI) des établissements scolaires (sur présentation d'un justificatif professionnel). Educateur, personnel spécialisé et personnel enseignant des foyers et institutions spécialisées pour personnes handicapées et enfants placés (ne sont concernés que les personnels en charge d'enfant). Etudiant en master éducation ou équivalent allemand (Auszubildene an Erziehschulen, Lehramtsstudenten Grundschule, Lehramtstudent Hauptschule/ Realschule). Tout enfant (âgé de 3 à 18 ans inclus) venant en visite au Vaisseau dans les sept jours incluant et suivant sa date d'anniversaire (valable une fois par an, sur présentation d'une pièce d'identité). Si la date d'anniversaire coïncide avec la période de fermeture annuelle, la gratuité est accordée durant la première semaine de réouverture. Détenteur de contremarque non payante. Accompagnateur de personne handicapée (sur présentation de la carte d'invalidité CDAPH). Chauffeur de car d'un groupe en visite au Vaisseau. Abonné bénéficiant de la gratuité. Conseiller général du Bas-Rhin. Tout visiteur individuel lors des journées labellisées par l'Etat Fête de la Science. Les samedis, toute personne accompagnant un détenteur d'abonnement annuel en cours de validité. Journaliste sur présentation de la carte de presse. <i>[x]Par enseignant il faut entendre en France 1er degré, collège, lycées, établissement préparant aux diplômes de niveau V (CAP et BEP) et « Ecoles de la seconde chance » ; instituteur et professeur des écoles, professeur certifié (et exceptionnellement professeur agrégé) ; en Allemagne Kindergarten, Vor- und Grundschule, Sekundarstufe I, Gymnasiale Oberstufe, Berufsfachschule und Institutionen der Bildungsgänge BGJ oder BV.</i>		
Attribution de billets gratuits pour achat en grand nombre, à l'exclusion des revendeurs éditant leurs propres bons d'échange, vouchers ou billets.	Quantité achetée		Nombre de billets offerts
	De 100 à 199		2
	De 200 à 499		5
	De 500 à 999		15
	A partir de 1.000		35

Dans le but de stimuler les préventes de billets d'entrée, par dérogation aux attributions du tableau précédent, les conditions **d'offre spéciale** ci-dessous peuvent être pratiquées, lors de salon des comités d'entreprise ou autre moment de promotion auprès de cette cible :

Quantité achetée	Nombre de billets offerts
De 50 à 99	2
De 100 à 199	5
De 200 à 299	15
De 300 à 399	30
De 400 à 499	40
A partir de 500	50

En outre, des **offres promotionnelles** peuvent être menées à l'occasion de certains événements ou pour pallier la sous fréquentation durant une période donnée, selon les formules

- « x billet(s) de tel type t_a acheté(s) à un instant $t_0 \rightarrow$ y billet(s) de tel type t_a ou t_b offert(s), valable(s) à l'instant t_0 ou lors d'une période définie »
- et/ou « x billet(s) de tel tarif t_a acheté(s) à un instant $t_0 \rightarrow$ y billet(s) de tel tarif t_b , valable(s) à l'instant t_0 ou lors d'une période définie »

De telles opérations ne peuvent être réalisées que :

- si pour la 1^{ère} formule, le prix moyen des billets x et y est supérieur ou égal à 50 % du prix de l'entrée individuelle enfant fixée ci-dessus ;
- dans la limite annuelle de 30 billets offerts dans le cadre de ces promotions pour 100 billets vendus ou assimilés au tarif habituel (hors promotion).

Le Vaisseau a la possibilité d'appliquer les offres promotionnelles dans ses points de vente physiques ou numériques (vente en ligne), simultanément ou exclusivement.

Les **billets pré vendus expédiés par la voie postale** donnent lieu à une refacturation tenant compte des frais postaux, établie comme suit en fonction du nombre de billets expédiés en lettre ou paquet recommandés avec accusé de réception :

Quantité achetée	Tarif pour envoi vers la France	Tarif pour envoi vers l'Allemagne et la Suisse
De 1 à 50	6,68 €	7,30 €
De 51 à 100	7,75 €	9,60 €
De 101 à 250	8,62 €	11,60 €
De 251 à 500	9,60 €	14,20 €
De 501 à 1000	selon devis	16,70 €
Au-delà de 1000	selon devis	selon devis

Dès lors qu'un billet est vendu à un revendeur (service de billetterie conventionné, partenaire touristique, ...) ce dernier peut facturer au client final une **commission** sans que le prix TTC supporté par ce client excède le prix de l'entrée individuelle adulte fixé ci-dessus.

=====

II – MODALITES DE TARIFICATION DES PRODUITS VENDUS EN BOUTIQUE :

- A) Conformément à la délibération ad hoc, en lien avec les services de la paierie départementale, le Vaisseau peut mettre en vente sans frais supplémentaires pour le client final, des **chèques cadeau d'une valeur faciale de 5, 10, 20 et 30 €**. Ces chèques ont une durée de validité limitée. Ils permettent à son porteur de payer tout ou partie d'achats effectués exclusivement à la boutique du Vaisseau pour une valeur

strictement équivalente à la somme des valeurs faciales présentées. Si le montant de l'achat est inférieur à celui des valeurs faciales remises en échange, aucun remboursement ne peut intervenir. Par dérogation au principe du prix d'achat de chèques cadeau strictement identique aux valeurs faciales, une remise est accordée en cas d'achat important de chèques cadeau comme suit :

Valeur totale de chèques cadeau achetés	Remise accordée
De 300 à 500 €	3 %
De 501 à 800 €	5 %
De 801 à 1.000 €	8%
Plus de 1.000 €	10 %

B) Les prix de vente des produits et prestations offerts à la vente par la boutique sont établis de la manière suivante :

- une **mercuriale des prix hors taxes des services et produits vendus** est soumise à la validation de l'Assemblée plénière du Conseil Général du Bas-Rhin lors de son adoption du **budget primitif** de l'exercice suivant ;
- ces prix de vente hors taxes peuvent, si nécessaire, être **ajustés** par le président du Conseil Général du Bas-Rhin ou par toute personne ayant obtenu délégation à cet effet, dans la limite d'un coefficient de **25 par rapport au coût d'achat H.T.** ;
- pour les **produits et services nouvellement offerts à la vente**, le président du Conseil Général du Bas-Rhin en fixe provisoirement le prix dans les mêmes limites et conditions que celles énoncées ci-dessus ;
- lors de chacune de ses sessions budgétaires se rapportant à un budget primitif, le Conseil Général du Bas-Rhin est tenu informé des décisions prises dans le cadre de ce dispositif, notamment en étant destinataire d'un état reprenant l'ensemble des produits et services revendus ainsi que leur coût initial et le prix final.

Le prix de vente défini tel qu'indiqué ci-dessus ne peut être inférieur au prix d'achat effectif, excepté dans les cas énoncés aux alinéas suivants :

a) Par analogie avec les termes du code de commerce (art. L. 442-4), il est possible de déroger à la limite inférieure du prix d'achat effectif dans les cas suivants :

- produit dont la vente présente un caractère saisonnier marqué, pendant la période terminale de la saison des ventes et l'intervalle compris entre deux saisons de vente ;
- produit qui ne répond plus à la demande générale en raison de l'évolution de la mode ou de l'apparition de perfectionnements techniques ;
- produit dont le réapprovisionnement à l'identique s'effectue à la baisse, le prix d'achat effectif initial étant alors remplacé par le prix résultant de la nouvelle facture d'achat ;
- produit soldé mentionné à l'article L. 310-3 dudit code.

b) Réduction appliquée sur la base d'une carte de fidélité « Boutique Vaisseau » :

A l'exception des livres dont le prix de vente est fixé par une réglementation spécifique et des articles vendus à un prix promotionnel, sur présentation de sa carte de fidélité le client cumule des points à raison de 1 point pour 5,00 € d'achat TTC. Lorsque le nombre de points cumulés s'élève à 20, une remise de 10 % est pratiquée sur le montant de l'achat suivant (hors livres).

c) Réduction appliquée sur la base d'achats simultanés supérieurs ou égaux à 300 € TTC :

A l'exception des livres dont le prix de vente est fixé par une réglementation spécifique et des articles vendus à un prix promotionnel, une remise est accordée au client en cas d'achats importants simultanés, selon le barème ci-dessous :

Valeur totale d'achats TTC	Remise accordée
De 300 à 500 €	3 %
De 501 à 800 €	5 %
De 801 à 1.000 €	8%
Plus de 1.000 €	10 %

d) Alignement sur la concurrence :

Si, hors promotion et tarif justificatif à l'appui, il est observé qu'il est possible d'acquérir le même produit dans un rayon de 30 km autour du Vaisseau à un prix inférieur à celui pratiqué par le Vaisseau, le tarif peut être établi en tenant compte de cette observation, à concurrence du prix d'achat effectif.

e) Remise pour les salariés du Conseil Général du Bas Rhin

Une remise de 10% est accordée aux personnels et élus du Département du Bas-Rhin sur le montant des achats dans la boutique du vaisseau, hors livres et promotions en cours, sur présentation de la carte personnelle établie par le Département.

=====

III - MODALITES DE TARIFICATION DES PRODUITS VENDUS EN CAFETERIA :

Les prix de vente des produits et prestations offerts à la vente par la cafétéria sont établis de la manière suivante :

- une **mercuriale des prix hors taxes des services et produits vendus** est soumise à la validation de l'Assemblée plénière du Conseil Général du Bas-Rhin lors de son adoption du **budget primitif** de l'exercice suivant ;
- ces prix de vente hors taxes peuvent, si nécessaire, être **ajustés** par le président du Conseil Général du Bas-Rhin ou par toute personne ayant obtenu délégation à cet effet, dans la limite d'un coefficient de **25 par rapport au coût d'achat H.T.** ;
- pour les **produits et services nouvellement offerts à la vente**, le président du Conseil Général du Bas-Rhin en fixe provisoirement le prix dans les mêmes limites et conditions que celles énoncées ci-dessus ;
- lors de chacune de ses sessions budgétaires se rapportant à un budget primitif, le Conseil Général du Bas-Rhin est tenu informé des décisions prises dans le cadre de ce dispositif, notamment en étant destinataire d'un état reprenant l'ensemble des produits et services revendus ainsi que leur coût initial et le prix final.

Cas particuliers :

- lorsqu'un produit connaît une date limite de consommation proche il peut être pratiqué une remise de 30 % sur le prix calculé comme exposé plus haut ;
- lorsque des denrées sont périssables dans les 48 heures qui suivent leur fabrication elles peuvent être mises en vente à prix coûtant au cours des deux dernières heures d'ouverture de la cafétéria qui précèdent les jour et horaire de péremption ;
- dans le cas où un produit hors carte alimentaire est associé à un menu, le prix de vente est égal au prix de la formule menu auquel est ajouté le coût réel de l'objet ajouté ;
- sur présentation de la carte de fidélité « Cafétéria – Vaisseau » valable les jours d'ouverture de la cafétéria, tout client ayant acheté au moins 10 menus adulte se voit offrir 1 menu adulte.

=====

IV – TARIFS DES PRODUITS COMESTIBLES VENDUS PAR LE BIAIS DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES :

Produits vendus par le biais d'un distributeur automatique			
Type de produit	Exemple	Tarif public TTC	Tarif pour les personnels TTC
Boisson chaude servie en gobelet	Boissons chaudes, potage, ...	De 1,00 € à 2,00 €	De 0,30 € à 0,60 €
Boisson fraîche	Boite de 33 cl (sodas et assimilés)	De 0,80 € à 3,00 €	De 0,40 € à 1,50 €
	Bouteille 50 cl et 1l		
Denrées alimentaires	Barres céréalières ou chocolatées, madeleines, bonbons, ...	De 0,60 € à 2.00 €	De 0,48 € à 1,60€
	Sandwiches	De 1,50 € à 3,00 €	De 1,20 € à 2,40 €

=====

V – TARIFS DES STAGES ET ACTIVITES « ANNIVERSAIRE » :

Tarif de stage (payable dès la réservation)		
Stage de 1 jour	Organisé avec goûter inclus	23 € TTC
	Organisé sans goûter	18 € TTC

Une offre de parrainage peut être menée pour les stages, sous la forme d'une remise de 3€ pour tout client suscitant une réservation d'un nouveau client : le parrain se verra alors facturer 15€ pour son inscription au stage et son filleul 18€.

Cette même remise de 3€ peut être appliquée aux détenteurs d'abonnement annuel lors de chaque réservation de stage.

ACTIVITE « ANNIVERSAIRE » Groupe composé au minimum de 7 enfants dont l'enfant dont c'est l'anniversaire et accompagné par au moins un adulte.	Formule goûter de 11h30 à 14h30, de 14h15 à 15h45 ou de 16h15 à 17h45	
	Prix de vente HT	Prix de vente TTC
	Par participant	15,05 € 18 €

Dans le cadre de cette nouvelle offre, les entrées pour le parent accompagnateur et l'enfant fêtant son anniversaire sont offertes.

Lorsque l'offre anniversaire ci-dessus est complétée par des prestations externes, le prix facturé au client est celui du prestataire, majoré de 15%.

=====

VI - TARIFS D'EVENEMENTS EXCEPTIONNELS TYPE « NUIT AU VAISSEAU » : 18 € TTC

=====

VII – MODALITES DE TARIFICATION DES LOCATIONS D’ESPACES ET D’ELEMENTS :

§ VI-A) Tarification des locations d’espaces

Lors d’une location d’espace(s) durant les heures d’ouverture habituelles au public du Vaisseau, ce dernier peut, dans la mesure de ses capacités d’accueil, proposer durant les heures de location l’accès aux expositions à titre gracieux.

Dans le cas inverse l’accès aux expositions se fait selon les conditions tarifaires réservées à tout groupe constitué comme exposé au § 1.

Ce tarif s’ajoute à celui de la location d’espace(s).

Toute heure entamée est due, quelle que soit la prestation.

Cat	Espace	Conditions	Tarif HT
A	Auditorium	Location horaire jour et nuit, hors utilisation technique. *	165,00€ (197,34€ TTC)
A	Hall (Point Info)	Location horaire jour et nuit. *	150,00€ (179,40€ TTC)
		Tarif forfaitaire Point Info + Exposition temporaire, d’une durée maximale de 2h30 durant la plage horaire 19h – 23h.	500,00€ (598,00€ TTC)
A	Espace Accueil	Location horaire jour et nuit. *	150,00€ (179,40€ TTC)
A	Cafétéria et Salle des 1000 Miettes	Location horaire jour et nuit. *	150,00€ (179,40€ TTC)
A	Parking (Utilisation autre que stationnement)	Location horaire jour et nuit, par travée. *	150,00€ (179,40€ TTC)
B	Atelier 1 ou 2	Location horaire jour et nuit. *	46,00€ (55,01€ TTC)
B	Studio TV	Location horaire jour et nuit. *	46,00€ (55,01€ TTC)
B	Salle des Souris	Location horaire jour et nuit. *	46,00€ (55,01€ TTC)
B	Atelier Nature	Location horaire jour et nuit. *	46,00€ (55,01€ TTC)
B	Parvis	Location horaire jour et nuit. *	46,00€ (55,01€ TTC)

*Tarif horaire – Charges de base comprises

Tarif montage/démontage à appliquer indépendamment du tarif horaire de location, lorsque le client ou le prestataire externe immobilise une ou plusieurs salle(s) dans le cadre de la préparation et de la désinstallation de sa location d’espaces.

Cat	Prestation	Conditions	Tarif HT
A	Montage/démontage jour	Par heure de 8h à 22h	35,00€ (41,86€ TTC)
A	Montage/démontage nuit	Par heure de 22h à 8h	70€ (83,72€ TTC)
B	Montage/démontage atelier jour	Par heure de 8h00 à 22h	10€ (11,96€ TTC)
B	Montage/démontage atelier nuit	Par heure de 22h à 08h	20€ (23,92€ TTC)

§ VI-B) Mises à disposition gratuites

- Les demandes de mise à disposition gratuite ne peuvent obtenir une réponse favorable durant les périodes d'activité commerciales importantes, à savoir au cours des mois de mars, novembre et décembre
- Les frais de personnel strictement affectés à une manifestation seront systématiquement facturés, en différenciant l'intervention de jour de celle en soirée.
- Un forfait de frais de gestion d'un montant de 83,61 € HT (100 € TTC) est appliqué pour toute mise à disposition d'espace. Il est annulé pour toute opération nécessitant des prestations supplémentaires non offertes par le Conseil Général (exemple : offre alimentaire, équipement particulier, ...) dont le chiffre d'affaire atteint ou excède 1.500 € TTC.

§ VI-C) Tarification des accès aux expositions en-dehors des heures et/ou jours d'ouverture au public (en sus ou non d'une location d'espace(s) définie ci-dessus)				
Espace	Conditions	Nombre de personnes constituant le groupe	Tarif forfaitaire HT	Heure supplémentaire au-delà de 2h00
Expositions permanente et temporaire (ensemble)	Tarif de base pour un accès aux expositions d'une durée de 2h, hors technicien, hors médiation, hors agent de sécurité. Nettoyage compris.	Jusqu'à 300	800,00€ (956.80€ TTC)	350.00€ (418.60€ TTC)
		Au-delà de 300	1100,00€ (1315.56€ TTC)	
Exposition permanente seule	Tarif de base pour un accès aux expositions d'une durée de 2h, hors technicien, hors médiation, hors agent de sécurité. Nettoyage compris.	Jusqu'à 300	500,00 € (598.00€ TTC)	300,00 € (358.80€ TTC)
		Au-delà de 300	820,00 € (980.72€ TTC)	
Exposition temporaire seule	Tarif de base pour un accès aux expositions d'une durée de 2h, hors technicien, hors médiation, hors agent de sécurité. Nettoyage compris.		350,00 € (418.60€ TTC)	150,00 € (179.40€ TTC)
Jardin seul	Tarif de base pour un accès au jardin d'une durée de 2h, hors technicien, hors médiation, hors agent de sécurité. Nettoyage compris.		400,00 € (478.40€ TTC)	200,00 € (239.20€ TTC)

§ VI-D) PRESTATIONS ANNEXES A LA LOCATION D'ESPACES Pour toute prestation ou acquisition non réalisée directement par le Vaisseau pour son propre compte ni par ses propres moyens (ex : gardiennage, nettoyage, traiteur, sonorisation, ...), le prestataire est choisi par le Vaisseau après mise en concurrence. La prestation retenue est celle qui est économiquement la plus avantageuse pour le client. Toute heure entamée est due, quelle que soit la prestation. Toutes les prestations alimentaires dépendent de la mercuriale de la cafétéria.	Prestations assumées		
	Directement par le Vaisseau sous réserve de disponibilité des moyens en personnel et logistique nécessaires		Par un prestataire externe ou fournisseur externe
	Tarif HT	Tarif TTC	Base de facturation
Forfait technique appliqué pour utilisation audio/vidéo/informatique, en sus de la tarification horaire.	100,00€	119,60€	
Animation scientifique (tarif / 5mn)	11,71 €	14,00 €	Frais de dossier de 33,44€ HT (40€ TTC) par contrat conclu. Prix TTC facturé par le prestataire externe ou fournisseur, majoré de 15 %. Droit d'entrée pour traiteur externe 100€ HT (119.60€ TTC)
Projection d'un film	99,50€	119,00 €	
Parcours dans le noir (tarif / heure)	105 €	125,58 €	
Prestation de « Père Noël » (tarif / heure)	137,96 €	165,00 €	
Prestation de maquillage festif (tarif / heure)	91,98 €	110,00 €	
Mise à disposition d'un membre du personnel pour prestation commerciale, technique, d'animation ou administrative			
Semaine (tarif / heure / jour)	33,44 €	40,00 €	
Semaine (tarif / heure / nuit)	66,89 €	80,00 €	
Dimanche et jour férié (tarif / heure / jour)	66,89 €	80,00 €	
Dimanche et jour férié (tarif / heure / nuit)	100,33 €	120,00 €	
Forfait office traiteur journée (Sur base 6h de montage/démontage jour, hors nettoyage)	210 €	251,16€	
Forfait office traiteur soirée (Sur base 3h de montage /démontage jour et 3h de montage/démontage nuit, hors nettoyage)	315 €	376,74€	
Chariot (tarif / 4h)	16,72 €	20,00 €	

Mise à disposition d'un vidéoprojecteur et d'un tableau papier (tarif/ 4h)	41,81 €	50,00 €	
Bracelet d'identification (tarif unitaire)	0,37€	0,45€	
Forfait projection hors auditorium	340,65€	407,41€	
Location de boîtiers de vote interactifs (prix par boîtier)	10€	11,96€	
Tarif boîtier cassé/perdu	55€	65,78€	

Prestation de nettoyage des espaces	Tarif HT	Tarif TTC
Forfait Atelier 1 ou 2, Salle des Souris, Atelier Nature, Studio TV, Point Info	37.62€	45,00€
Forfait Auditorium ou Salle des 1000 Miettes	71,07€	85,00€
Forfait Espace Accueil	123,74€	148,00€
Heure de nettoyage (tarif semaine, jour)	20.90€	25,00€
Heure de nettoyage (tarif dimanche, jour férié, nuit)	40,96€	49,00€

Une réduction de 5, 10 ou 15% en fonction du nombre d'espace(s) loué(s) simultanément (respectivement 2, 3 ou 4) est pratiquée. Cette remise s'applique uniquement aux coûts de location d'espaces (§ VI-A et VI-B), à l'exclusion des autres prestations des § VI- C et VI-D.

Une réduction de 5, 10 ou 15% non-rétroactive est également pratiquée dans les mêmes conditions que ci-dessus pour une location d'espaces d'une durée consécutive ou répétitive de 2, 3 ou égale ou supérieure à 4 jours, programmée ou non en une seule fois sur une période glissante de 365 jours.

Une réduction de 25% non cumulable avec l'alinéa précédent est également pratiquée dans les mêmes conditions que ci-dessus pour un engagement de 4 locations annuelles minimum, signées sur une commande.

Afin de pallier la saisonnalité des ventes, ou une baisse temporaire mais sensible de l'activité de location d'espaces, des opérations promotionnelles peuvent être conduites, portant uniquement sur la prestation de location (hors personnel, hors agent de sécurité, hors traiteur / prestations alimentaires, hors nettoyage, hors prestations annexes et externes) et ne pouvant excéder 5 semaines consécutives. Ceci selon la formule suivante :

Pour x prestation(s) de location de type P(1) achetée(s), y prestation(s) de location de type P(1) ou P (2) offerte(s).

La réservation de l'espace loué n'est définitive qu'après versement d'arrhes d'un montant au moins égal à 50% du coût global prévisionnel de la location sans que le montant de ces arrhes soit inférieur à celui de l'ensemble des services assurés par un ou des prestataires externes ou fournisseurs sous l'égide des services du Vaisseau.

=====

VIII– MODALITES DE PAIEMENT DES PRESTATIONS ET PRODUITS VENDUS PAR LES SERVICES DU VAISSEAU :

Outre les valeurs fiduciaires (en Euro €) et scripturales habituelles (chèques et cartes bancaires permettant les paiements en €), les contre valeurs suivantes sont acceptées en paiement des prestations et/ou produits vendus par les services du Vaisseau :

- CHEQUE CULTURE et CHEQUE LIRE émis par la Société « Le Chèque Lire » du groupe « Chèque déjeuner » en paiement de prestations de billetterie,
- CHEQUE VACANCES émis par l'Association Nationale des Chèques vacances, en paiement de prestations de billetterie ou de restauration sur place,
- CHEQUE CADEAU émis par le Conseil Général du Bas-Rhin conformément au § II A ci-dessus pour les produits vendus par la boutique du Vaisseau.

=====